

L'an deux mil vingt trois le treize septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRÉSENTS : M. GREFFET C - M. BROCHAND M - M. DURANCEAU S – M. DAUJAT J - Mme PRADIGNAC S - Mme CAVILLON C - Mme QUEFFELEC I - M. BOULANGER P - M. VANET F - Mme BESSON V

ABSENTS : - M. RAMEL C -

Secrétaire de séance : Mme CAVILLON C

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11
 Nombre de membres en exercice : 11
 Nombres de membres présents : 10
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 10

Ordre de la Séance

Arrêté du dernier procès-verbal

Délibérations :

- Décision Modificative n°3
- Fonds de concours portail du cimetière et voirie 2023

Divers :

- Convention avec l'Amicale Donneurs de Sang
- Dossiers en cours
- Comptes rendus réunions
- Questions diverses

Délibérations adoptées

- N° 2023.27 : Décision Modificative n°3

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de prendre une décision modificative afin de créer deux nouvelles opérations.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
INVESTISSEMENT				
Article 2188 Opération 193 (Achat matériel)		90 000.00		
Article 231 /Opération 194 (Logement)		100 000.00		
Article 1322 – Région /Opération 194				23 000.00
Article 1641 – Prêt /Opération 194				29 548.00
Article 10222 – TVA /Opération 170				30 000.00
Article 13361 – DETR /Opération 170				27 452.00
Article 1322 – Région /Opération 170				50 000.00
Article 1321 – Etat ANCT /Opération 170				30 000.00
TOTAL		190 000.00		190 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE** de prendre une décision modificative suivant les éléments cités ci-dessus.

- N° 2023.28 : Fonds de concours à la Communauté de Communes de la Veyle – Rénovation de l'entrée du Cimetière

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation de l'entrée du cimetière.
Le portail et les piliers ont été changés.

Conformément à l'article L5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes de la Veyle peut octroyer le versement d'un fonds de concours ne pouvant excéder le financement apporté par la commune.

Dans ce cadre, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la rénovation de l'entrée du cimetière à hauteur de 2 038,00 €

	Montant H.T.	%
Coût de l'opération des travaux	4 076,76	
Fonds concours CCV	2 038,00	50,00 %
Autofinancement	2 038,76	50,00 %
Total	4 076,76	100,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès de la communauté de communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 2 038,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- N° 2023.29 : Fonds de concours à la Communauté de Communes de la Veyle – Voirie 2023 et busage d'un fossé

Monsieur le Maire rappelle le projet de busage du fossé et la rénovation de la voirie « route de Vonnas » par l'Entreprise SOCAFL.

Conformément à l'article L5214-16 alinéa V du code général des collectivités territoriales, la Communauté de Communes de la Veyle peut octroyer le versement d'un fonds de concours ne pouvant excéder le financement apporté par la commune.

Dans ce cadre, la commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour la rénovation de la voirie à hauteur de 8 000,00 €

	Montant H.T.	%
Coût de l'opération des travaux - Busage	10 500,00	
Coût de l'opération des travaux - Voirie	8 998,10	
Fonds concours CCV	8 000,00	41,00 %
Autofinancement	11 498,10	59,00 %
Total	19 498,10	100,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite auprès de la communauté de communes de la Veyle le versement d'un fonds de concours d'un montant de 8 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIVERS :

Affaires Scolaires :

Sébastien Duranceau fait le point sur la rentrée des classes. 68 élèves à l'école de St Genis sur Menthon avec une répartition comme suit :

- 22 CE2 – CM2
- 22 CM1
- 24 CM2

Il y a 55 élèves qui mangent à la cantine. Un nouveau bureau est mis en place.

Urbanisme :

Michel Brochand a assisté aux travaux du chemin piétonnier fait en bitume au Clos de la Chapelle. Du gazon a été semé. 2 arbres seront à nouveau changés.

Dynacité va venir présenter le nouveau projet des 6 logements locatifs, le 28 Septembre à 15h.

Le Syndicat d'électricité, SIEA, travaille sur une opération de renouvellement des lampes des éclairages publics par des leds. Le coût de ce changement étant important, le Conseil Municipal opte pour le changement d'une partie seulement des lampes.

Bibliothèque et Affaires sociales :

Isabelle Queffelec annonce la fête du court métrage du 20 au 26 Mars organisée par les membres bénévoles de la bibliothèque.

Ces mêmes membres continuent leur formation sur l'informatisation.

Une exposition sur le thème des oiseaux aura lieu du 4 au 7 Novembre

Le 28 Octobre, le livre 1^{ère} page sera remis aux nouveaux nés. Ce même jour, des arbres seront plantés pour chaque naissance.

Centrale au sol :

Monsieur le maire, présente le projet des Energies de l'Ain « LÉA » pour la centrale solaire au sol.

Des études au sol ont eu lieu en Mars.

2340 modules seront installés.

L'exploitation se fera à partir de fin 2025 pour une durée de 35 ans.

Un avis favorable a été donné par la SEM LÉA.

L'état demande à ce que chaque commune recense les projets potentiels sur les énergies renouvelables à venir. Chaque projet devra être cartographié.

DATES A RETENIR :

* 7 Octobre : Opération Brioches

* 7 Octobre : Animation « Compostage » du Smidom de 10h à 12h

Le Prochain conseil Municipal aura lieu le Mercredi 18 Octobre 2023 à 20h

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 22H00.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de Séance,
Mme Christine CAVILLON

Le Maire,
M. Christophe GREFFET



